

La révolution du libre-service

Angers accueille son premier libre-service au début des années cinquante avec l’arrivée des établissements Brisset.



Grolleau, 10, rue Voltaire : le libre-service de disques. On est dans les années cinquante.

PHOTO : COLL. PART. NUMÉRISATION ARCHIVES PATRIMONIALES

HISTOIRE ANGEVINE

Par Sylvain BERTOLDI, Conservateur des Archives d'Angers

Laissez le client se servir lui-même, faites-lui faire le travail à votre place. Il achètera plus et vous aurez besoin de moins de personnel. ». Tels étaient les slogans du libre-service inventé aux États-Unis, à Memphis, en 1916. Toutefois la surface de vente devait être beaucoup plus importante pour que les clients circulent facilement entre les différents rayons. En France, les premiers libres-services alimentaires ouvrent en 1948, à Paris (Goulet-Turpin), à Saint-Étienne (Casino) et à Nantes (Decré). À Nantes, la greffe ne prend pas et le magasin doit fermer au bout de quelques mois. Les bourgeois de la ville veulent continuer à être servis. Les épiceries en libre-service se multiplient cependant dans la France des années cinquante, développées par les succursalistes et les grandes chaînes de magasins populaires.

« Comme s'ils hésitaient à fixer leur choix tout seuls »

Dans l'Ouest, les établissements Brisset en sont les promoteurs. En 1960, cinq de leurs magasins appliquent la nouvelle méthode avec d'autant plus de succès qu'elle s'accompagne d'une politique de bas prix. C'est sans doute à cette entre-

prise à succursales qu'Angers doit son premier libre-service au début des années cinquante. Mais les concurrents ne sont pas loin... Le 9 avril 1955, « Angers a vu s'ouvrir un nouveau magasin « libre-service » », indique « Le Courrier de l'Ouest », un magasin construit spécialement, avenue Pasteur, par les Docks de France. D'après les commentaires, on note que les Angevins ne sont pas encore bien familiers des nouvelles méthodes commerciales : « Pas mal de gens, bien que la marchandise soit bien en vue, avec tous les prix très apparents, tiennent, semble-t-il, à ne faire leurs acquisitions qu'après avoir consulté les vendeurs, comme s'ils hésitaient à fixer leur choix tout seuls ».

Dans les magasins de centre-ville

Après les Docks de France, ce sont les Comptoirs Modernes qui lancent le 4 novembre 1959, au cœur de la nouvelle cité de Belle-Beille, un Supéco qui met en libre-service des rayons encore rarement proposés aux clients sous cette forme : boulangerie-pâtisserie, volailles, charcuterie et boucherie. Il fallait accepter d'acheter de la viande sous cellophane... En tout cas, ce Supéco – diminutif de « super économies » et de « super Comptoirs Modernes » – est un succès. L'étal de la boucherie est un modèle du genre. La viande de première qualité provient des abattoirs de Saint-Maixent-l'École dans les Deux-Sèvres, sans aucun intermédiaire. L'article fait ressortir les bénéfices du nouveau système :

moins de fatigue, gain de temps, car une enquête a montré que « la ménagère de cette cité devait disposer de plus d'une heure pour faire ses achats journaliers ». Unico (futur Système U), les Nouvelles Galeries, Monoprix, Argenta, Spar... s'y mettent dans les années soixante. Les Nouvelles Galeries inaugurent leur libre-service intégral au rayon alimentation le 27 novembre 1962. La création du supermarché Monoprix, par transfert du magasin de la rue Voltaire au boulevard du Maréchal-Foch en octobre 1963, est remarquée. « Le Courrier de l'Ouest » écrit encore que ses « normes sont assez nouvelles pour les Angevins ». Mais le libre-service ne concerne que le rayon alimentation du sous-sol. Au rez-de-chaussée, pour l'habillement, les articles ménagers, la librairie, la musique..., la clientèle est servie suivant les méthodes traditionnelles.

L'émergence des hypermarchés

Pourtant des magasins spécialisés ont eux aussi mis sur pied des rayons libre-service, le premier d'entre eux étant la célèbre maison de musique Grolleau, 10, rue Voltaire. Le 18 octobre 1954, elle inaugure un nouvel auditorium et un libre-service de vente de disques, chose rare à l'époque. Classés par série et genre, les enregistrements peuvent être écoutés dans des cabines individuelles insonorisées. Autre exemple en 1961, le libre-service de chaussettes chez Pingouin-Stemm, rue d'Alsa-

ce ! L'apparition des hypermarchés donne le coup de fouet définitif au libre-service. À Angers, le premier d'entre eux est une création de la société mancelle Sogramo. Le 23 octobre 1969, Record ouvre ses 6 000 m² de surface de vente sur les anciennes prairies de Saint-Serge. Cette fois, tous les rayons sont en libre-service, jusqu'au bricolage. Le 19 mai 1972 s'ouvre tout à côté le libre-service ménager et d'ameublement Conforama. La gamme est complète. La formule est aussi appliquée à la restauration. En 1958 et 1959, la foire-exposition teste la nouveauté. Ces deux années-là, elle dresse un pavillon du self-service. L'application pratique vient rue de la Gare, au n° 4 : le 23 juillet 1960 ouvre à Angers le premier self-service. On entre rue de la Gare et l'on ressort rue Max-Richard. Avec 110 places assises, 500 repas peuvent être servis en 1 h 30 : au choix, hors-d'œuvre, six plats chauds, fromages et desserts. Le restaurant est ouvert de 11 h à 22 h. Tout moins cher, tout plus rapidement : le commerce a fait sa révolution en l'espace de quelques années.

La suite, dimanche, de notre thématique consacrée aux Techniques avec la pendule, souvenir des abattoirs. archives.angers.fr.

CHRONIQUE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE D'ANGERS

L'ACTUALITÉ DES ARCHIVES

En 1927, Paris veut faire main basse sur les eaux de la Loire

Avoir à disposition de l'eau potable, en quantité et de qualité, a toujours préoccupé l'être humain. C'est évidemment une question vitale. Depuis le XIX^e siècle – 1856 à Angers – la Loire alimente les villes riveraines du grand fleuve. Mais voilà que cette eau précieuse est convoitée par Paris et sa région ! Le premier projet remonte à 1870. Il reste sans suite. Le 14 avril 1927, le conseil municipal de Paris le reprend et demande une déclaration d'utilité publique pour l'envoi en vallée de Seine d'un million de mètres cubes journaliers... Les chambres de commerce du bassin de la Loire s'y opposent énergiquement. Le comité de la 5^e Région économique demande, le 9 mars 1931, qu'aucune suite ne soit donnée au projet avant que l'on ne démontre irréfutablement que l'alimentation de la ville de Paris en eau potable ne peut être assurée par les cours d'eau du bassin de la Seine.

Captages très en amont
Seule réponse apportée à ces protestations : un décret du 11 septembre 1931 déclarant d'utilité publique les travaux à exécuter par la Ville de Paris dans les départements où passerait l'adduction d'eau. Pour Angers, le gouvernement se fait rassurant : les captages seront très en amont et n'affecteront pas le débit du fleuve. Le département du Cher ne l'entend pas de cette oreille et, par la voix d'un de ses sénateurs, proteste contre le décret de 1931 pris en violation des droits souverains de l'Assemblée nationale et au détriment des inté-

rêts généraux de tous les départements riverains de la Loire. De son côté, le 31 décembre 1931, la Ville de Paris vote de nouveau en faveur du projet, écartant toute recherche concernant l'aménagement des eaux du bassin de la Seine.

Loin d'être acquis
Le financement est toutefois loin d'être acquis, puisque le 16 décembre 1949, le conseil général de la Seine demande au préfet du département de renouveler ses démarches auprès de l'État ! Entre-temps, des bassins-réservoirs ont été établis pour Paris dans la région de Saint-Dizier et sur la haute vallée de l'Yonne, tandis que le conseil général de la Seine s'intéresse à un projet de nouveaux réservoirs dans la région de Bar-sur-Seine et de Saint-Dizier. Cependant, la chambre de commerce d'Orléans poursuit activement son opposition à tout captage dans la Loire, faisant valoir que la construction du barrage de Montpezat, en Haute-Loire, malgré l'opposition des chambres de commerce riveraines, a été préjudiciable aux intérêts de leurs ressortissants. Elle avance plusieurs autres arguments et principalement que le projet contesté entraînerait des dépenses exorbitantes. La chambre de commerce d'Angers l'appuie par un vote en séance du 4 avril 1950. Finalement, l'approvisionnement en eau de Paris reste cantonné aux eaux de la Seine et de la Marne, ainsi qu'à leurs affluents.

S.B.



Depuis le XIX^e siècle, la Loire alimente les villes riveraines du grand fleuve, comme ici à Sainte-Gemmes-sur-Loire.

PHOTO : ARCHIVES CO - LAURENT COMBET

AVANT-APRÈS MYSTÈRE

Début 1967, des maisons de ville en sursis

C'est le choc du passé et du futur, un futur de 1967 qui n'est déjà plus nôtre. Les petites maisons du XVIII^e siècle ont eu un sursis, mais elles sont surveillées de près par le géant et leur démolition ne va guère tarder. Ci-dessus un élément essentiel pour identifier les lieux d'ici à dimanche prochain.

S.B.

Un quartier en pleine reconstruction en 1967.

PHOTO :

ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, CLICHÉ LE COURRIER DE L'OUEST, 5 F1 290



ÇA S'EST PASSÉ LE 18 MAI 1513

Règlement de la procession du Grand Sacre

Le jour de la Fête-Dieu, probablement depuis la fin du XIII^e siècle, se déroule à Angers une importante procession à travers la ville en l'honneur du Saint-Sacrement. À la demande du chapitre cathédral, le corps de ville s'efforce d'y mettre bon ordre. L'actif et entreprenant maire Jean Cadu s'entend avec l'administration royale pour présenter une grande ordonnance le 18 mai 1513 « touchant l'ordre à tenir à la feste du Sacre prouchain venant pour évicter la con-

fusion qui se y trouve ». La procession doit être ainsi composée : gens des métiers « mécaniques » avec petites torches ; marchands, apothicaires... ; gens de conseil, avocats et autres gens de robe longue ; grosses torches avec maîtres et compagnons mariés des métiers concernés ; officiers du roi, conseil de ville ; clergé. Cet ordre ne sera pas immuable, il est déjà modifié en 1540.

S.B.